

Fiche de poste :
**Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
Coordonnateur pédagogique du pôle départemental AESH
-Secteur Pau Ash Est -**

CADRE GENERAL

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, Coordonnateur pédagogique du pôle départemental AESH est affecté au sein du Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI) auprès de l'IEN-EI secteur est .

Le secteur d'intervention de l'enseignant référent est défini par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale. Ce secteur comprend les écoles et les établissements du second degré publics et privés des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) de la partie est du département.

MISSIONS

1/ Coordonnateur pédagogique du pôle départemental AESH

- Organiser avec les pilotes des PIAL les opérations d'affectation des aides humaines.
- Suivre les décisions d'attribution et les opérations d'affectation des aides humaines en lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la MDPH et le service de gestion des AESH de la DSDEN.
- Coordonner la mise en poste et le suivi des aides humaines, en lien avec les chefs d'établissements, les IEN et les autres enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- être, si besoin l'interlocuteur des AESH et contribuer au traitement des situations complexes, en liaison avec les chefs d'établissements et les directeurs d'école sous l'autorité des IEN.
- Conseiller l'IEN-EI dans la gestion des situations complexes.
- Renseigner les enquêtes statistiques, alimenter et tenir à jour le tableau de bord départemental.

2/ Accompagnement de la mise en œuvre des PIAL

- Organiser avec les pilotes des PIAL les opérations de recrutement.
- Participer aux réunions d'information et de formation des différents acteurs institutionnels et partenaires impliqués.
- Etre l'interlocuteur privilégié des pilotes et des coordonnateurs des PIAL.
- Contribuer à l'élaboration d'outils permettant une évaluation qualitative des accompagnements.
- Assurer un lien fonctionnel avec le coordonnateur académique des PIAL.

3/Suivi des personnels et formations

- Être l'interlocuteur privilégié des AESH référents.
- Participer à l'information et la formation des AESH référents.
- Organiser et participer à la formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap en lien avec les autres personnels de l'école inclusive et les partenaires.
- Participer avec l'équipe EI à la formation des enseignants et/ou équipes éducatives qui accueillent des élèves bénéficiant d'une aide humaine.
- Participer avec l'équipe EI ou les formateurs 2nd degré aux formations pluri-catégorielles organisées sur les PIAL et concernant la scolarisation des élèves en situations de handicap.

4/ Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

- ✓ Veiller à l'organisation de l'accueil et à l'information de l'élève en situation de handicap bénéficiant d'une notification d'aide humaine et de ses parents (ou de son représentant légal) lors de son admission dans une école ou un établissement scolaire d'un PIAL
 - ✓Le cas échéant, accompagner un collègue enseignant référent handicap dans l'organisation et la conduite d'équipes de suivi de la scolarisation (ESS) pour des élèves pour lesquels la problématique de l'accompagnement humain peut s'avérer complexe.
- En accord avec l'IEN ASH, il sera éventuellement amené à pourra réunir une ESS et renseigner les différents documents institutionnels (dont le GEVASco).
- ✓Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

PARTICULARITES DU POSTE ET COMPETENCES ATTENDUES

Ce poste à temps plein, rattaché auprès de l'IEN-EI de Pau ASH Est, s'adresse, en priorité, aux enseignants titulaires du Cappei (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive).

Compétences attendues :

- Connaissance actualisée de l'ASH et des différents parcours de formation des élèves en situation de handicap.
- Maîtrise des enjeux de l'Ecole inclusive.
- Maîtrise du cadre réglementaire lié aux AESH et connaissance assurée des procédures de la MDPH.
- Connaissance du fonctionnement du Pôle Départemental AESH.
- Capacité à travailler dans un cadre partenarial.
- Capacité à communiquer, à écouter, à gérer des situations complexes et à rendre compte par écrit le cas échéant.
- Rigueur dans l'organisation du travail.
- Maîtrise des outils numériques.
- Appétence pour la formation.
- Une expérience dans la formation d'adultes est souhaitée.